

De façon plus précise, le Canada veut améliorer les conditions d'accès :

- des produits agricoles et alimentaires;
- d'autres produits à base de ressources naturelles (métaux non ferreux, produits forestiers et poisson);
- des industries énergétiques (ex. : la pétrochimie) ainsi que des équipements et services connexes;
- du matériel de pointe et du matériel de transport; et
- des services.

Dans bien des pays, des barrières importantes ou des mesures faussant considérablement les échanges nuisent encore à nos exportations dans ces secteurs. Par exemple, bien que les droits de douane sur certains produits transformés aient été abaissés à la suite des cycles de négociations précédents, sur certains de ses principaux marchés, le Canada se voit encore imposer pour ses produits hautement transformés des droits de douane plus élevés que pour ses exportations de matières premières ou semi-transformées. En outre, les exportations canadiennes continuent de se heurter à des barrières non tarifaires comme les contingents, les licences d'importation et les obstacles techniques au commerce.

Pour ouvrir davantage les marchés, il conviendrait entre autres d'élargir le champ d'application actuel de l'Accord du GATT relatif aux marchés publics aux autres entités gouvernementales qui ne sont pas encore soumises à la concurrence internationale de même qu'aux marchés publics de services. Les exportateurs canadiens profiteraient notamment de l'adoption de procédures d'appel d'offres ouvertes et équitables dans le domaine du transport urbain, des télécommunications, du matériel de production et de transmission d'énergie et en ce qui concerne les autres services achetés par les gouvernements étrangers.